

137518

FUNIC S.A. en liquidation, 2533 Evilard

Convocation à l'Assemblée générale extraordinaire

Mercredi 26 novembre 2014, 15 h (ouverture des portes à 14 h 30)

Ancienne école, salle de séances du Conseil municipal, route Principale 44, Evilard

Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

1. Procès-verbal de la 14e Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2014
Proposition: approbation
2. Rapport de liquidation, bilan final de liquidation, rapport/confirmation de l'expert réviseur agréé
Proposition: approbation du rapport de liquidation et du bilan final de liquidation après prise de connaissance du rapport/de la confirmation de l'expert réviseur agréé
3. Répartition du produit de liquidation
Proposition: répartition du produit de liquidation entre les actionnaires au prorata du capital-actions libéré par le transfert d'une part de la créance de prêt vis-à-vis des Transports publics biennois (Tpb)
4. Décharge des liquidateurs/membres du Conseil d'administration. Proposition: décharge
5. Divers

Informations sur la répartition du produit de liquidation

Le contrat de transfert de patrimoine daté du 25 juin 2014 stipule que le prix de reprise laissé à titre de prêt par les Transports publics biennois (Tpb) est dû sans autre dès que l'Assemblée générale de la société FUNIC SA en liquidation aura approuvé le bilan final de liquidation révisé. Suite à la liquidation, la créance de prêt de la société FUNIC SA vis-à-vis des Tpb est transférée aux actionnaires au prorata du capital-actions libéré. Les actionnaires sont priés de fournir aux Tpb jusqu'au 31 décembre 2014 leurs coordonnées bancaires pour le versement du montant proportionnel de la créance. Au vu du bilan final de liquidation révisé, ce montant s'élève à Fr 47.50 par action nominative d'une valeur nominale de Fr 50.-. De plus, dès réception de la convocation écrite à l'Assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 2014, il est demandé aux actionnaires de remplir le formulaire «Coordonnées bancaires» et de le transmettre aux Tpb accompagné des certificats d'actions à des fins d'annulation. Sur demande, les certificats d'actions annulés seront rendus aux actionnaires lorsque la société FUNIC SA en liquidation aura été radiée du registre du commerce. Le paiement comptant des créances partielles de prêt par les Tpb aura probablement lieu en janvier 2015 par virement bancaire sur le compte communiqué par les actionnaires. Si des coordonnées bancaires font défaut, les Tpb se réservent le droit de procéder différemment, compte tenu de la déduction possible des frais supplémentaires en résultant sur la part de liquidation de l'actionnaire concerné.

Les actionnaires non inscrits dans le registre des actionnaires, les actionnaires dont l'adresse a changé ainsi que les actionnaires n'ayant reçu aucune convocation écrite à l'Assemblée générale de la part de la société, sont priés de se faire inscrire dans le registre des actionnaires de la société jusqu'au 31 décembre 2014 sur présentation d'une preuve valide.

Les parts de liquidation, pour lesquelles l'actionnaire légitime est inconnu (ou son adresse), seront comptabilisées à titre de dette dans les livres de compte des Tpb jusqu'à la fin du délai de prescription (10 ans à compter de l'échéance), puis sorties des comptes en faveur des Tpb. Sur présentation de la preuve valide de leur qualité d'actionnaires, ceux-ci peuvent faire valoir leur droit aux parts de liquidation au siège des Tpb jusqu'à l'échéance du délai de prescription. M. Christophe Kneuss, directeur des Tpb se tient volontiers à disposition pour répondre à des questions éventuelles.

Le bilan final de liquidation, le rapport et la confirmation de l'expert réviseur agréé ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale pourront être consultés dès le 5 novembre 2014 auprès de l'Administration municipale d'Evilard (route Principale 37).

La convocation est adressée aux actionnaires inscrits dans le registre des actionnaires, lesquels sont priés de s'inscrire à l'Assemblée générale **jusqu'au 24 novembre 2014**. Ensuite, les cartes d'entrée et de vote leur seront expédiées. Le registre des actionnaires demeurera fermé du 5 au 26 novembre 2014.

Au nom du Conseil d'administration/des liquidateurs:
Urs Baumgartner, Président et Liquidateur